

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame Duval Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/09/2019

Présents : 13

Maryse Duval, Bruno Biard, Joël Donne, Fabienne Dessaux, Séverine Ricius, François Durieu, Denis Decaux, Ginette Lannel. Charles-Henri Ricard, Michel Lahaye, Alain Goubert, Etienne Lurois, Philippe Duval.

Absents/excusés : 01

Christine Dieutre (qui a donné pouvoir à Ginette Lannel)

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : Bruno Biard

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2019 a été lu et approuvé.



DÉLIBÉRATION du 10/09/2019 - N°36

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ADAS

La convention avec l'A-D-A-S arrive à échéance le 31 décembre 2019, il convient de la renouveler pour une durée de 4 ans. L'A-D-A-S met en œuvre des prestations pour le compte de la collectivité et au bénéfice de ses agents, en répondant aux exigences de la réglementation en matière d'action sociale.

La cotisation de l'année 2019 (et suivantes) pour les collectivités ou établissements est fixée à 0.70 % de la masse salariale brute inscrite aux articles 6411 et ses subdivisions ainsi que les salaires bruts des agents adhérents à l'A-D-A-S portés aux articles 6413 et 6416 de l'année 2019, avec un minimum de 100,00 € par agent et par an.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que depuis la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, et conformément à l'article L.2321.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dépenses afférentes à l'action sociale sont obligatoires. L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

Article 1 : D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion de l'A-D-A-S.

Article 2 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6474 du budget primitif de l'année 2020 et suivantes

Article 3 : De charger le Maire de l'exécution de la présente délibération dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet et au Président de l'A-D-A-S.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 10/09/2019 - N°37

BUDGET COMMUNAL

REMBOURSEMENT D'ASSURANCE SUITE AU SINISTRE DE LA SALLE DES FÊTES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte le remboursement d'assurance de la Maïf d'un montant de 607.44 €, suite au sinistre survenu le 18 avril 2019 concernant la porte de la salle des loisirs endommagée par un tiers non identifié.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 10/09/2019 - N°38

**BUDGET DU COMPLEXE-COMMERCIO-TOURISTIQUE
REMBOURSEMENT D'ASSURANCE AU QUAI GOURMAND**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte le remboursement d'assurance de la Maïf d'un montant de 985.01 €, suite au sinistre survenu le 16 octobre 2017 concernant la porte d'entrée du Quai Gourmand.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 10/09/2019 - N°39

REPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE DES ACACIAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, retient le devis de l'entreprise S.B.R d'un montant hors taxe de 4 740€, pour le remplacement de la porte d'entrée des Acacias.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 10/09/2019 - N°40

BANQUET DES ANCIENS 2019

Le compte-Rendu de la réunion de la commission CCAS du 5 septembre 2019, est donné aux membres du conseil-municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- *d'inviter gratuitement les personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2019 (soit 84 anciens), les membres du conseil municipal et de la commission du CCAS, le personnel communal, la Conseillère Départementale, le Président de la communauté de communes, le Député, la conseillère régionale, les prêtres de la paroisse.*
- *De fixer le montant de la participation à 28€ pour les conjoints des invités gratuitement et pour les autres personnes.*
- *De confier la réalisation du banquet à M. Paviot Jérôme, traiteur à Neufchâtel-en-Bray, et la réalisation du dessert et du pain à la boulangerie Lecomte de Saint-Saire.*

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 10/09/2019 - N°41

COLIS DE NOËL 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'offrir un colis aux anciens de 65 ans et plus domiciliés dans la commune ; la valeur du colis sera comprise entre 24 € et 26 € comme l'an passé.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Intervention de Maître Amisse-Duval
- Changement de matériel informatique les 17 et 18 septembre 2019
- La tablette manquante mentionnée lors d'une réunion précédente a été demandée par courrier recommandé par Mme Le Maire. Nous l'avons reçu avec un courrier joint où il est mentionné que la tablette a été donnée par RexRotary à cette personne et celle-ci demande à Mme Le Maire de la remettre à RexRotary
- Compte-rendu de la réunion de Sivos
- Demander des devis pour les futurs travaux du RDC des Acacias
- Installation de la fibre à partir du 21 septembre
- Lampadaire sera posé début octobre
- Installation d'un panneau « voie sans issue » impasse du Mesnil Sigaux
- Problème de sécurité en face de l'école

- Tonte des talus à faire maintenant
 - Une commission travaux aura lieu fin septembre
 - Remplacer les piquets en bois abîmés, en bordure de la salle des fêtes
 - Prochain conseil municipal vers le 15 octobre 2019.
-